

Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2020

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve	
B) Le jury	
1) La composition du jury	
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier	4
B) L'épreuve écrite d'admission	4
III Les statistiques	- 4

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures) ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury:

- Madame Agnès Magnien, conservatrice générale du patrimoine, directrice déléguée des collections, institut national de l'audiovisuel ;

Membres de ce jury:

- Madame Béatrice ARBOUSSET, technicienne d'art de classe supérieure, métiers du bois, spécialité « ébéniste » ;
- Monsieur Stéphane BEAUDONNET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « multimédia », responsable de l'atelier de fabrication numérique, école nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille ;
- Monsieur David BELLIARD, chef de travaux d'art, branche professionnelle » présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », régisseur, responsable des ateliers, centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine ;
- Madame Myriam BOULEKROUNE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile » ;
- Monsieur Hervé CHADAILLAC, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objet d'art et de documents », chef d'équipe, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Madame Katia DREGHI, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux », spécialité » marbrier », marbrier coordinateur, musée du Louvre ;
- Madame Anne-Claire NAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », adjointe au chef d'atelier restauration reliure-dorure, bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Sébastien NEE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité » éclairagiste », chef de l'atelier d'éclairage, musée du Louvre ;
- Monsieur Philippe RICHARD, technicien de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », domaine national de Rambouillet ;
- Madame Marie RUTSCHOWSKAYA, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », adjointe au chef de service, mobilier national ;
- Monsieur Axel WERKLING, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », graveur taille douce, cité de la céramique Sèvres et Limoges.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury le 28 juin 2019 afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 07 mars 2019 au 11 avril 2019	
Date de l'épreuve écrite	Le 19 novembre 2019	
Date de la réunion d'admission	Le 19 décembre 2019	

B) L'épreuve écrite d'admission

Le jury attendait des candidats de bien répondre aux attentes du sujet : « Aux journées « portes ouvertes » dans votre établissement, vous devez présenter votre métier aux visiteurs. Afin de mieux captiver votre public, vous choisissez de parler de vous : votre parcours, vos savoir-faire, votre motivation ».

Globalement, le jury a été très satisfait de la qualité des copies : l'organisation en trois parties a été généralement choisie et traitée de manière équilibrée, les candidats déroulant le plus souvent avec sérieux leur expérience.

Le jury a particulièrement apprécié les copies dans lesquelles les candidats ont pris le soin :

- de présenter, même succinctement, leur établissement, où des exemples concrets ou des courtes explications de termes techniques témoignant notamment de leur savoir-faire,
- d'illustrer le discours, par le ton employé ou la posture prise, restituant parfaitement la position d'un technicien devant son public lors des journées « portes-ouvertes ».

Les recommandations du jury pour les candidats seraient de bien répondre à la commande (dans le cas présent, le plan était clairement annoncé), de ne pas s'écarter du sujet (en détaillant outre mesure la composition du corps des métiers d'art ou les missions du ministère de la Culture), de sortir des sentiers battus quand il s'agit de parler, par exemple, de sa motivation, la sincérité qui est perceptible notamment au travers des mots et des expressions employées devant être recherchée.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 10.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre d'admis
Hommes	36	26	2
Femmes	42	37	8
Total	78	63	10

Seuil d'admission: 17 sur 20.

Amplitude des notes : de 8 à 19 sur 20.

Les 10 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivantes :

- 3 lauréats des métiers du textile, spécialité « artiste licier »,
- 2 lauréats des métiers de la céramique, spécialité « céramique »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « encadreur-doreur »,
- 1 lauréat des métiers du papier, spécialité « relieur »,
- 1 lauréat des métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier »,
- 1 lauréat des métiers du textile, spécialité « tapissier- garniture »,
- 1 lauréat des métiers des végétaux, spécialité « végétaux ».

Madame Agnès MAGNIEN Présidente du jury

